




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture |
| A013-211300017-20110411-14735-DE-1-1_0 |
| Date de signature : 13/04/11 |
| Date de réception : mercredi 13 avril 2011 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p> |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.323

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MARCHÉ D'ELAGAGE ET DE TAILLE DES ARBRES N°A7-079 - AVENANT N° 1 PORTANT SUR LE REMPLACEMENT DE L'INDICE DE REVISION DE PRIX

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques GARCON, M. Henri MATAS

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

-

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHE D'ELAGAGE ET DE TAILLE DES ARBRES N°A7-079 - AVENANT N° 1
PORTANT SUR LE REMPLACEMENT DE L'INDICE DE REVISION DE PRIX - Décision du
Conseil

Mes Chers Collègues,

Le marché d'élagage et de taille des arbres n° A7-079 a été notifié à la société DOLZA le 8 novembre 2007, pour une durée initiale d'un an à compter du 1^{er} janvier 2008, reconductible trois fois une année.

L'indice de révision prévu au contrat (indice 2 15H Salaires, revenus, coût de la main d'œuvre) a été supprimé par l'INSEE, la dernière valeur de cette série ayant été calculée en décembre 2008.

Le marché en cours faisant référence à cet indice doit donc être modifié en conséquence pour permettre l'application de la clause de variation des prix. Le nouvel indice à prendre en compte est l'indice FPG/ EV/4 Travaux d'entretien des espaces verts, publié au MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS.

La modification d'un indice de révision de prix dans un marché nécessite la passation d'un avenant.

Après avoir pris connaissance de ce projet d'avenant n°1, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 au marché n°A7-079 portant modification de l'indice de révision de prix,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer cet avenant ainsi que tout document d'y rapportant.

**2011.323 - MARCHE D'ELAGAGE ET DE TAILLE DES ARBRES N°A7-079 - AVENANT N°
1 PORTANT SUR LE REMPLACEMENT DE L'INDICE DE REVISION DE PRIX**

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Présents et représentés | : 53 |
| Présents | : 48 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 53 |
| Pour | : 53 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence
LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,
Etudes Juridiques & Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

**MARCHE N° A7-079 NOTIFIE LE 8 NOVEMBRE 2007
A LA SOCIETE DOLZA
POUR L'ELAGAGE ET LA TAILLE DES ARBRES**

**AVENANT N°1
portant modification d'indice de révision de prix**

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONTRAT**1.1 –Caractéristiques du contrat****1.1.1. Identification du contrat :**

Nature : Marché de services notifié le 8 novembre 2007 à la société DOLZA

Objet : Elagage et taille des arbres

Durée : un an à compter du 1^{er} janvier 2008, reconductible trois fois une année.

***Montants* :**

Marché à bons de commande à prix unitaires avec les seuils annuels suivants

| Montant minimum €HT | Montant maximum €HT |
|---------------------|---------------------|
| 150 000 | 600 000 |

1.2 – Identification des cocontractants

Le contrat ci-dessus mentionné a été conclu entre :

d'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, agissant en qualité de Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics et en vertu de la délibération, n° 2007.1046 du 22 octobre 2007,

d'autre part,, la SARL Etablissements DOLZA, sise La Barque 13 710 FUVEAU, numéro SIREN 950012351 00017/79B345, représentée par Monsieur DOLZA Jean-Pierre, agissant en qualité de Gérant.

2 – OBJET DE L'AVENANT N° 1

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte un nouvel indice de révision des prix en remplacement de l'indice 2 15H Salaires, revenus, coût de la main d'œuvre figurant au présent marché et supprimé par l'INSEE.

Le nouvel indice est l'indice FPG/EV/4 Travaux d'entretien des espaces verts, publié au MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS.

2.1 - Identification des cocontractants :

Le présent avenant est conclu entre :

d'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-adjoint Délégué aux marchés publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°2011-..... du 11 avril 2011,

d'autre part, la SARL Etablissements DOLZA, sise La Barque 13 710 FUVEAU, numéro SIREN 950012351 00017/79B345, représentée par

2.1 - Nouvel indice pris en compte pour la révision des prix

L'article 10.2.2 du cahier des clauses administratives particulières est annulé et remplacé par les dispositions suivantes :

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de janvier 2008; ce mois est appelé mois zéro

L'article 10.2.3 du cahier des clauses administratives particulières est annulé et remplacé par les dispositions suivantes :

L'indice de référence I choisi en raison de sa structure pour la révision des prix des prestations est l'indice FPG/EV/4 Travaux d'entretien des espaces verts, publié au MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS. Il sera appliqué à tous les prix

2.3 - Autres clauses :

Toutes les clauses du contrat n° A7-079 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n° 1, lesquelles prévalent en cas de différence.

Signatures :

| | |
|--|---|
| <p>Fait à</p> <p>Le</p> <p>Pour la SARL Etablissements DOLZA</p> <p>Monsieur</p> <p>agissant en qualité de</p> | <p>Fait à</p> <p>Le</p> <p>Pour la Ville d'Aix-en-Provence Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur</p> <p>Monsieur Maurice CHAZEAU,</p> <p>Délégué à l'Inspection Générales des Services, aux Marchés Publics, aux Délégations de Service Public et à la communication des actes administratifs</p> |
|--|---|